



LA VILLE DE SAINT-HUBERT RECRUTE :

Un(e) Chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale

Poste à pourvoir :

Un(e) Chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale à raison de 19h00 par semaine, en contrat à durée indéterminée avec l'attribution de l'échelle barémique B1.

Finalité de la fonction :

- Actualisation permanente du diagnostic de cohésion sociale en collaboration avec les partenaires, les citoyens et les représentants politique ;
- Mobilisation des partenaires impliqués dans le PCS ;
- Gestion, organisation, animation des commissions thématiques ;
- Gestion des aspects administratifs et financiers du PCS requis par le SPW (rapports d'activités, d'évaluation, financiers, modification du plan, conventions, ...) ;
- Établissement de passerelles entre le PCS et les autres Plans et opérateurs concernés par les actions du PCS (PCDR, PST, ADL, AMO, ...) ;
- Veiller à doter le PCS des moyens nécessaires à son fonctionnement (être attentif aux appels à projets susceptibles d'apporter une plus-value) ;
- Veiller à la bonne communication autour du Plan et des actions menées tant en interne qu'en externe ;
- Assurer le secrétariat des réunions ;

Conditions d'accès à l'emploi :

Conditions générales

1. Être belge, être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
3. Jouir des droits civils et politiques.
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
5. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer.
6. Être âgé de 18 ans au moins.
7. Disposer d'un permis B et d'un véhicule personnel.
8. Être porteur d'un des diplômes requis.
9. Réussir un examen de recrutement.
10. Être titulaire du passeport APE est un atout.



Conditions particulières

- Être porteur d'un diplôme de graduat ou de Bachelier à orientation sociale, éducative ou de communication délivrée par une institution universitaire ou une haute école ;
- S'engager à suivre la (ou les) formation(s) dédiée(s) au Chef de projet dans le cadre du Plan de cohésion sociale ;
- Avoir une bonne connaissance de la politique sociale et de la structure institutionnelle du secteur de la Région Wallonne en charge des PCS ;

Formations ou conditions constituant un atout

- Expérience professionnelle dans le cadre d'un Plan de cohésion sociale ;
- Formation et/ou expérience professionnelle à caractère socio-éducatif ;
- Formation et/ou expérience professionnelle en gestion de projets ;
- Formation et/ou expérience professionnelle dans l'animation de groupes ;
- Bonne connaissance du réseau social de la région ;
- Expérience professionnelle dans un service public ;

Aptitudes liées à la fonction :

- Capacité rédactionnelle
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Outlook...).
- Capacité de gestion administrative et financière rigoureuse.
- Bonne connaissance du contexte socioéconomique de la commune et de la région.
- Bonne connaissance du milieu institutionnel et associatif de la commune.
- Bonne connaissance et respect des réglementations et procédures administratives en vigueur.
- Capacité entrepreneuriale (initiation, développement et suivi de projets).
- Capacité à établir des partenariats.
- Capacité à s'intégrer et à coopérer dans l'équipe, les groupes de travail et les réseaux et d'y apporter une contribution efficace.
- Capacité d'analyse et esprit de synthèse.
- Capacité à exécuter l'ensemble des tâches dans un délai imposé.
- Capacité à planifier son travail en fonction des priorités et des urgences et à faire face à une situation imprévue.
- Sens aigu des relations sociales.
- Capacité d'écoute et sens de la communication.
- Sens de la négociation, de la diplomatie et de la stratégie.
- Sens des responsabilités.
- Flexibilité et dynamisme.
- Respect de la déontologie.



Examen de recrutement :

Les épreuves se dérouleront le 02 juillet 2026.

- *Épreuve écrite rédactionnelle* : destinée à évaluer les capacités de rédaction des candidats.
- *Épreuve écrite générale* : destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales, professionnelles et communales des candidats.
- *Épreuve orale* : destinée à évaluer la qualité de l'expression orale des candidats, leur capacité à communiquer et leur personnalité.

Une épreuve est réussie si le candidat obtient au moins 50%. Chaque épreuve est éliminatoire de sorte que les candidats ayant échoué à une épreuve ne pourront pas présenter la(les) suivante(s).

L'examen est réussi si le candidat obtient 50% dans chacun des épreuves, mais il est requis une moyenne de 60% pour les deux épreuves.

Les candidats non retenus seront versés dans une réserve de recrutement d'une durée de deux ans.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures sont à envoyer pour le 17 juin 2026 au plus tard soit par envoi recommandé ou à déposer en mains propres contre un accusé de réception à Ville de Saint-Hubert

A l'attention de Monsieur Frédéric LEROY

Directeur général

Place du Marché, 1

6870 Saint-Hubert

Elle doit comprendre :

- **Une lettre de motivation ;**
- **Un CV détaillé illustré d'une photo récente ;**
- **Un extrait de casier judiciaire (modèle 2) de moins de trois mois.**
- **Une copie du diplôme requis ;**
- **Une copie recto verso de la carte d'identité ;**
- **Une copie du permis de conduire.**